Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

LE DEJEUNER DE NAPOLEON.

IV.

(Passé défini — suite de la narration.)

En voyant ce restaurant, Napoléon s'adressa à[1] Duroc: "Si nous entrions là[2] pour déjeuner, qu'en pensez-vous ?[3] lui demanda-t-il. — Sire,[4] répliqua[5] Duroc, c'est trop tôt,[6] il n'est encore que huit heures.[7]

— Bah![8] reprit l'Empereur, votre montre retarde toujours[9]; cette promenade m'a donné de l'appétit; j'ai une faim canine.[10] Et ils entrèrent dans le café,[11] s'assirent à une table. Napoléon appela le garçon,[12] lui commanda[13] des côtelettes de mouton,[14] une omlette aux fines herbes[15] (c'étaient ses mets favoris) et n'oublia pas[16] le vin de Chambertin.[17] Tous deux[18] mangèrent de[19] bon appétit et finirent leur déjeuner par une tasse de café[20] que l'Empereur trouva meilleur que celui qu'on lui servait habituellement[21] aux Tuileries. Le repas[22] fini, Napoléon fit signe[23] au garçon, lui demanda l'addition[24] et se leva en disant à Duroc: "Payez[25] et rentrons; il est temps." Puis il se dirigea vers[26] la porte en sifflant[27] un récitatif italien.[28] Le grand maréchal se mit en devoir d'obéir[29]; il fouilla vainement dans ses poches[30] et acquit la certitude[31] qu'il avait oublié sa bourse[32]. Il devint un peu pâle en constatant ce fait.[33]

---

[1] Addressed **(sah-dress-sah).** [2] Supposing we enter here. [3] What do you think of it **(kah' pah'-sai-voo).** [4] Pron. **seer.** [5] Replied **(rep-plee-kah).** [6] It is too early **(toh).** [7] It is only eight o'clock yet **(ill nai t ah'-kor kŭ witt œr).** [8] Pshaw **(bah).** [9] Your watch is always slow **(votr moh'tr rŭ-tard too-zhoor).** [10] I am as hungry as a wolf **(fai'-kah-nin).** [11] Pron. **kaffai.** [12] Waiter **(gar-soh').** [13] Ordered **(kŭm-ah'-dah).** [14] Mutton chops **(kott-let dŭ moo-toh').** [15] Omelet with sweet herbs **(om-let oh finn (airb).** [16] Did not forget **(noo-blee-ah).** [17] **Shah'-bair-tai'.** [18] Both **(too dō).** **With.** [19] Cup of coffee **(tass).** [20] Ordinarily **(abee-tŭ-ell-mah').** [21] Meal **(rŭ-pah).** [22] Beckoned. [23] Bill **(ad-dees'yoh').** [24] Pay **(pai-yai.)** [25] He went toward **(sŭ dee-ree-zhah vair.** [26] Whistling **(see-flah').** [27] Italian recitative **(rai-see-tattif ittal-y'ai').** [28] Set about obeying, an idiomatic expression lit.: put himsself in duty to obey **(sŭ mett-t ah'dvoahr doh-baieer).** [29] He examined his pockets in vain **(foo-yah vain-mah' dah' saipoah).** **Became convinced,** lit.: acquired the certainty **(ackee lah sair-tee-tŭd).** [30] Purse **(boors).** [31] In ascertaining that fact **(koh's-tattah').**

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Ada Wiendahl et als à I. B. Rennyson, option d'acheter un terrain dans la paroisse Jefferson dans 60 jour, pour $2500.

Hollander Realty Co. à Myron Ellis, bail de la propriété No. 911 Howard Ave., pour 2 ans, à $25 par mois.

Frank E. Wires à Fidelity Homestead Assn., lot Erato, Thalia, Galvez et Johnson, $800. — Dreifus.

St. Luke Baptist Church à John D. Nix, Jr., lot Perdido, Dupre, Gayoso et Gravier, (ratification). — Deibel.

Frank Coffey à Mme Henry Coffey, portion Perdido, Rocheblave, Gravier et Dorgenois, $250. — Martinet.

Mlle Bertha Peters à Mme Augustin Tournois Peters, portion Lesseps, Burgundy, Poland et Dauphine, $975. — Seeber.

Remy Joseph Jeunesse à Paul Marcel Schertz, 2 lots Rocheblave, Franklin, Tonti et Painters, $1200. — Gautier.

Harley A. W. Howcott à North-West La. Co. Ltd., 5 lots dans l'ilet No. 484, Melpomene, 2me, 3me, et — $666.65.

Mme P. L. Bouny à Mlle Elmina Trouard, bail de la propriété No. 1323 St. Andrew, pour un an à $50 par mois.

Nicholas Sylvest à Geo. DeReyna, lot Soniat, Long, Robert et Breslau, $758.97.

Peter C. Schmidt à Robert J. Sackett, lot Milaudon, Pearl, Commercial et Cherokee, $3850. — Loomis.

E. Conway Broun à Roman Realty Co., portion Cambronne, Joliet, Pritchard et Apricot, $2650. — Starkey.

H. Ball Bowers à E. Conway Broun, portion dans l'ilet ci-dessus, $1587. — Starkey.

Bureau des Hypothèques.

Mme Geo. H. Mac Lean à Theo A. Beck, $11,000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 3 lots Webster, Pitt, Jennet et Palmer ave. — Legier

Roman Realty Co. à Mlle Irene Barrow, $950, 1 billet, 8 mois, 8 pour cent, portion Pritchard et Joliet. — Starkey.

Gustave Schumer à Ernest S Freund, $600, 1 billet, 6 pour cent, lot Rampart, Clouet, Bourgogne et Louisa. — Schuber.

Frank J. Schwartz et als à N. Gillis, $750, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Fulton, Rousseau, 2me, 3me. — Schwartz.

Emile Levy et als à L. K. Levy, $5000, 1-2 intérêt dans 320 acres de terre dans l'état du Mississippi; aussi lots 12-13-14 et 15 ans Gentilly Terrace. — Powell.

Charte Enregistrée.

Charles Ferran & Company Inc., capital $50,000. — Denechaud.

Les Tribunaux

Cour civile de district.

Nouveaux Procès.

Mme Evelina Aubert vs. New Orleans Southern and Grand Isle Railway, dommages, $15,000.

Mme Iska Murff, épouse de Geo. T. McClosky, vs. Geo. T. McClosky, séparation de corps et de biens.

Mme Georgina Wightheart, veuve en premier mariage de Charles G. Blanque, et en second mariage d'Ernest Vial, vs. Atlantic Fruit Co., dommages, $10,257.50.

Chaplain Realty Co. vs. Paul Giangrosso, saisie provisoire, $257.50.

Frederick Tanner vs. Eagle Bag Corporation, forfait de contrat, $5,977.49.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, vendredi:

Harriet Madison, David Madison et Caroline Madison, Corinne C. Phelps, Henry Philip Hoffmann.

Les personnes suivantes demandent d'être émancipées:

Frank Kern, Veronica Gillan, John G. Williams.

Première Cour de Cité.

Nouveaux Procès.

Ernest A. Carrere vs. Mme Veuve C. Johnson, pour possession d'une propriété.

Julius Groetsch vs. Reginald Harris, réclamation, $49.90.

The Louis Grunewald Co., Ltd., vs. J. R. McCloskey, réclamation, $47.91.

Fairchild Auto Co. vs. Gentilly Terrace Co., réclamation, $49.93.

Citizens' Bank and Trust Co. of Louisiana vs. Henry L. Garland, séparation, $32.46.

Klein Bros. vs. Wm. G. Mohren, réclamation, $100.

Coleman E. Adler vs. Wm. H. Hoffman, réclamation, $20.

Jac Trautman & Co. vs. Grocers' Baking Co., réclamation, $25.

Adolphe Lambert vs. Edward Dunn, Jr., réclamation, $16.50.

J. J. Russell vs. George W. Weinhold, réclamation, $20.

Thomas Cusach Co. vs. J. C. Falk, réclamation, $8.12.

Dr. Marcus J. Magruder vs. Jacob Hecker, réclamation, $50.

Bert Hodge vs. Henry Kill, réclamation, $3.15.

D. H. Holmes Co., Ltd., vs. George H. Penn, réclamation, $19.60.

PLUS D'APPETIT ??

Prenez alors un verre de

"DUBONNET"

Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur

COCKTAIL

Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers

Insistez sur l'original

"DUBONNET"

et évitez les contrefaçons

E. C. VILLERE CO

Distributeurs pour le Sud

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 2425 et 2427 rue Gravier, entre Rocheblave et Tonti.

Nathan Cohen vs. Edward B. Stafford, Receveur de la Pine Grove Realty Co., Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,404 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 314 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 septembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, voies, privilèges et servitudes y appartenant, ainsi que tous les droits de prescription, libératifs et acquisitifs, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 7, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Gravier et par l'avenue Tulane (avant rue Commune) d'après un croquis attaché à un acte de vente de Bradish Johnson à G. R. Johnson et J. B. Lee, passé devant Wm. L. Poole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie étant attaché à un acte de vente passé devant N. B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1878, le dit lot mesurant d'après le dit croquis trente pieds face à la rue Gravier par une profondeur de cent vingt pieds en lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS et A. D. DANZIGER,
Avocats pour le demandeur.
août—21,28 sept—4,11,18,23,24

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

Succession de Peter E. Hellwege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,981 — En vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 10 août 1914 dans le procès ci-dessus intitulé, et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques, le MARDI, 29 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y rattachant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoleon et les rues Berlin, St.-Denis (présentement S. Remparts) et Saratoga (anciennement St. Patrick), désignés comme lots Nos. 23 et 24 sur un certificat fait par S. G. Del Isle, voyer, en date du 25 octobre 1891, et annexé à un acte de vente passé devant Benjamin Ory, notaire, dans cette ville, le 7 avril 1893, d'après un plan les lots ci-dessus, Nos. 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds face sur la rue St. Denis (présentement rue S. Remparts) par 152 pieds, 6 pouces de profondeur en lignes parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant au choix de l'acheteur, et le solde, s'il y en a un, à un an, représenté par une note avec 7 pour cent d'intérêt, la dite note étant protégée par le droit et l'hypothèque de vendeur, avec les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1914 devant être payées par l'acheteur. L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur, devant A. J. Cahill, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur.
août—30 sept—6,13,20,27,29

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - -	5:00 A. M.	Départ Shell Beach -	4:10 P. M.
Ar. Shell Beach -	6:05 A. M.	Ar. Nouvelle-Orléans -	5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.